

Arrondissement de
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉ RAT

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 28

Présents à la séance : 18
Votants : 27

Date de l'affichage de la
convocation :

31 octobre 2025

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

14 novembre 2025

OBJET : Avis sur l'ouverture
des magasins les dimanches
de décembre pour la Sarl
Holding Laurie.

251108-17



L'an deux mille vingt-cinq, le 8 novembre à 10 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de dix-huit, en session
ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire,
en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite
commune, le 31 octobre 2025.

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr
BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..
HAMELIN..Mmes COULANGEON..BRUNET..BERRUER..Mrs
PINHEIRO..OSTERTAG..Mmes DUCEAU..Mr LEFEBRE..Mme
CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Absent : Mr DELEAU.

Secrétaire de séance : Mr LIMOGES.

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme
BERRUER, Mme FAUCHARD à Mr LIMOGES, Mme LAFAYE à Mr BOY,
Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme MATHIAUD à Mme LESCURAT,
Mr RICHOUX à Mr DUFLOUX, Mme CHIROL à Mr DE SOUSA, Mme
AURAT à Mr LEFEBRE, Mme PETIT à Mme BERGERON.



Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2025 est approuvé (date
de publication : 14 novembre 2025).



Madame le maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 12
octobre 2024 émettant un avis favorable à l'ouverture des
commerces les dimanches 30 novembre, 7, 14, 21 et 28 décembre
2025 à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Elle indique qu'elle a été par ailleurs destinataire, d'une demande
présentée par la Sarl Holding Laurie d'ouverture de ses salons de
coiffure « Studio M » et « Attitude Coiffure », situés dans la galerie
commerciale de l'enseigne Auchan, les dimanches 14 et 21
décembre 2025.

Il est précisé, conformément à la réglementation en vigueur, que
bien que l'arrêté soit pris par les services de la préfecture, l'avis du
conseil municipal doit être recueilli.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ces demandes
d'autorisation d'ouverture les dimanches présentées par la Sarl
Holding Laurie.

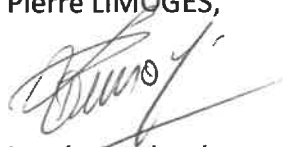
Le conseil municipal, après délibération, par 20 voix pour, 3 contre (Mmes Chirol, Aurat, Mr Lefebvre) et 4 abstentions (Mmes Jouannin, Berruer, Duceau et Mr Pinheiro),

EMET un avis favorable sur la proposition de la Sarl Holding Laurie conformément aux éléments ci-dessus exposés.



Pascale LESCURAT,
Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au
registre, légalement signée par :

Pierre LIMOGES,

Secrétaire de séance.